

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AMORCE

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

En exercice : 23

Présents : 21

Absents : 2

dont pouvoirs : 2

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président informe le conseil communautaire que l'association AMORCE (loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général) regroupe des collectivités locales compétentes en matière de gestion des déchets ainsi que des entreprises du secteur. Elle apporte de nombreux services à ses collectivités membres.

Les services proposés par AMORCE sont les suivants :

- Expertise technique, économique, juridique, fiscale et institutionnelle avec ses adhérents et mise à disposition de son savoir-faire. Les structures adhérentes peuvent bénéficier d'une veille juridique efficace permettant de mieux anticiper les évolutions de la réglementation.
- Echange entre les adhérents sur leurs expériences et partage de l'information et des bonnes pratiques. Cela permet de bénéficier de retour d'expériences d'autres collectivités sur des problématiques spécifiques liées à la gestion des déchets (redevance incitative, gestion des bio déchets...).

En qualité d'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, l'association AMORCE participe à tous les grands débats et négociations à l'échelle nationale et est force de propositions dans l'élaboration des lois et règlements pour défendre les intérêts de ses adhérents. AMORCE est notamment en première ligne lors des discussions avec les éco-organismes afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales.

Conformément à la délibération n°2018-11 en date du 26 Septembre 2018, la Communauté de communes Les Versants d'Aime est membre de l'association AMORCE depuis 2018 et s'acquitte à ce titre d'une adhésion annuelle composée d'une part fixe et d'une part proportionnelle à la population.

A l'issue du renouvellement des instances de collectivités adhérentes, les statuts de l'association AMORCE prévoient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein des diverses instances de l'association.

Le Président procède donc à l'appel des candidatures.

Le conseiller communautaire suivant se porte candidat en qualité de représentant titulaire :

- Jean-Louis SILVESTRE

Le conseiller communautaire suivant se porte candidat en qualité de représentant suppléant :

- Christian VIBERT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du CGCT ;

VU la délibération n°2018-11 en date du 26 septembre 2018 ;

VU les statuts de l'association AMORCE ;

VU la candidature des membres du conseil communautaire suivants :

Représentant titulaire :

- Jean-Louis SILVESTRE

Représentant suppléant :

- Christian VIBERT

DÉSIGNE Jean-Louis SILVESTRE en qualité de représentant titulaire et Christian VIBERT en qualité de représentant suppléant auprès des diverses instances de l'association AMORCE.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

